

**Commission de contrôle de gestion de l'USKA (CCG)**

28 novembre 2018

Max Rüegger, HB9ACC (Rapporteur)

Daniel Venzin, HB9DQK

Kaspar Zbinden, HB9EGZ

---

## Compte rendu annuel de la CCG pour l'année 2018

Chers membres de l'USKA,

Comme par le passé, la communication avec le comité et les responsables des divers dicastères au sein du comité de l'USKA fonctionne parfaitement. En règle générale, les procès-verbaux et les autres informations nous parviennent dans un délai d'un maximum de 3 jours ouvrables. Nous tenons à exprimer nos remerciements à tous les membres du comité, à ses collaborateurs ainsi qu'à Willy Rüschi, HB9AHL.

Comme le veut une longue tradition, la CCG et le comité se rencontrent en fin d'année pour un échange d'idées. Cette année, la rencontre s'est faite à l'occasion de la séance de comité du 12 novembre 2018. Malgré un ordre du jour très chargé, comme à l'habitude, la séance du comité a été rondement menée et l'horaire a été respecté. La CCG est persuadée que le comité dans sa composition actuelle fonctionne de manière parfaitement collégiale en privilégiant la camaraderie et s'engage complètement pour traiter les affaires de l'USKA.

Nos remerciements vont au président, aux membres du comité ainsi qu'à tous les YL's, XYL's et OM's qui, en tant que collaborateurs de l'USKA, travaillent en coulisses pour accomplir des tâches en faveur de notre hobby commun. Ce travail se fait en grande partie durant le temps libre et souvent de manière bénévole.

Dès son entrée en fonction, notre président Willi Vollenweider HB9AMC, avec tout le comité, s'est engagé pleinement pour un «Political Lobbying»; ces efforts se sont poursuivis en 2018.

Nous, radioamateurs, devons être conscients que notre passionnant hobby est de toutes parts «sous un feu constant» tendant à restreindre de plus en plus notre activité. En Suisse, dans notre structure fédéraliste, chaque Commune peut édicter un règlement de construction contenant des restrictions, voire une interdiction totale, de construction d'antennes. L'USKA, représentée par son comité s'efforce d'agir contre ces restrictions en tentant d'introduire dans la nouvelle loi sur les télécommunications (LTC) un standard minimum pour des antennes radioamateurs. Ces dispositions seraient ancrées dans le droit fédéral, aucun règlement de construction cantonal ou communal ne pourrait de ce fait s'y opposer.

La CCG souscrit entièrement aux efforts du comité dans ce domaine et à ses autres activités. Nous invitons toutes les sections ainsi que les membres individuels de l'USKA pour un engagement total aux côtés de notre comité.

Max Rüegger, HB9ACC, rapporteur de la CCG